



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

CONVENTION CIFRE

CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

**SERVICE COMMUN
UNIVERSITAIRE
D'INSERTION
ET D'ORIENTATION**

Campus centre-ville

Site Ste Marthe

74 rue Louis Pasteur

84029 AVIGNON CEDEX 1

Tél. + 33 (0)4 90 16 25 85

Fax. + 33 (0)4 90 16 25 86

scuio@univ-avignon.fr

<http://www.scuio.univ-avignon.fr>

TABLE DES MATIERES

LE DOCTORANT	P.3
L'ENTREPRISE	P.4
LE LABORATOIRE	P.5
CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS	P.5

CONVENTION CIFRE

Convention Industrielle de Formation par la REcherche.

Les CIFRE, dont la mise en œuvre est confiée à l'[ANRT](#) (Association Nationale Recherche Technologie), sont intégralement financées par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ce dispositif subventionne toute entreprise de **droit français** qui embauche un doctorant pour le placer au centre d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Elles favorisent les échanges entre les laboratoires de recherche publique et les entreprises privées de toute taille, avec pour objectif de contribuer au processus d'innovation des entreprises françaises et à leur compétitivité.

Depuis 25 ans, le dispositif connaît une croissance continue. Les CIFRE ont réuni **6000 entreprises**, **4000 laboratoires** et **1200 doctorants** autour de **projets de recherche et d'innovation**.

Les dossiers de demande CIFRE peuvent être déposés par l'employeur à l'ANRT à tout moment de l'année. L'[ANRT](#) instruit ces demandes dans un délai de l'ordre de 2 mois en faisant appel à des experts et en recueillant l'avis du délégué régional à la recherche et à la technologie (DRRT) de la région de l'employeur du doctorant.

La durée d'une CIFRE est en générale de **3 ans**.

LE DOCTORANT

Le doctorant réalise sa thèse de doctorat en menant ses travaux de recherche à la fois dans l'entreprise et dans le laboratoire. Confronté aux réalités industrielles, il acquiert un **savoir-faire**. Il est à l'interface des secteurs professionnels et académiques et gagne une **expérience professionnelle** reconnue en tant que **chef de projet**. 92% des CIFRE ont donné lieu à la soutenance de la thèse (pour 4% l'évolution professionnelle n'a pas laissé le temps de la soutenance).

Pour bénéficier d'une thèse CIFRE :

- vous devez être titulaire du grade de Master
- vous devez avoir commencé votre doctorat depuis moins d'un an
- il n' y a pas de limite d'âge
- il n' y a pas de condition de nationalité ou de spécialité
- le sujet de thèse doit répondre à une stratégie générale de l'entreprise, s'intégrer dans une volonté de développement de l'entreprise et être lié à son domaine d'activité

Le doctorant est engagé par l'entreprise :

- en CDI ou CDD de 3 ans, à temps complet
- avec un salaire minimal de 23 484€ annuel brut (26 500€ en moyenne) soit environ 1 957€/mois

Taux d'emploi :

- plus de 90% dans les 6 mois
- 96% dans les 12 mois

Insertion professionnelle :

- 40% dans l'entreprise d'accueil de la thèse CIFRE
- 38% dans une autre entreprise
- 12% dans un organisme de recherche publique

Les diplômés sont devenus : directeur R&D, chef d'entreprise, professeur, directeur de laboratoire, ingénieur recherche, ingénieur transfert industriel, consultant...

L'ENTREPRISE

L'entreprise se dote d'une double dynamique : celle du jeune et celle du laboratoire de recherche qui met à sa disposition les dernières connaissances, les derniers outils. Elle se constitue un **vivier de jeunes talents** en accueillant de **jeunes créateurs**. L'[ANRT](#) lui verse une subvention annuelle de 14 000€ en 2009 et lui permet d'être éligible à un crédit d'impôt de recherche. Elle doit donner une **formation effective** en entreprise et le docteur doit pouvoir justifier d'une réelle expérience professionnelle.

Conditions :

- être une entreprise de droit français, sans limite de taille
- sans condition de domiciliation en France ou à l'étranger
- sans quota de CIFRE par entreprise

Taille des entreprises bénéficiaires :

- Groupes : 45%
- PME inférieure à 500 salariés : 43%
- Indépendantes de 500 à 2000 salariés : 10%
- Indépendantes à plus de 2000 salariés : 2%

Principaux secteurs d'activité des entreprises bénéficiaires :

- services
- matériels électriques et électroniques
- chimie et parachimie

LE LABORATOIRE

Le laboratoire offre à ses chercheurs un contexte de **développement** et de **transfert de technologies**. La convention CIFRE prépare ses doctorants aux **métiers de la recherche** et de **l'innovation** et leur donne une **voie de professionnalisation**. Le laboratoire bénéficie de sujets de recherche partenariale, d'un potentiel de valorisation des résultats, d'un mode de financement des thèses et d'une source de financement des recherches, d'une notoriété accrue et d'un réseau étendu.

Conditions :

- être un laboratoire de recherche implanté dans une université, une école ou un organisme public de recherche
- être une équipe de recherche reconnue, rattachée à une école doctorale
- à l'issue de la formation doctorale, le docteur doit pouvoir valoriser ses acquis méthodologiques et scientifiques

Répartition des CIFRE par discipline :

- 46% sciences de l'ingénieur
- 22% sciences et structure de la matière
- 17% sciences et vie de la terre
- 15% sciences humaines, juridiques, économiques et gestion

CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

ANRT – Service cifre

41 boulevard des Capucines

75002 PARIS

01.55.35.25.60 (Fax : 01.55.35.25.55)

www.anrt.asso.fr

<http://www.anrt.asso.fr/index.jsp>

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22130/les-cifre.html>

Pour bénéficier d'une convention CIFRE, sollicitez vos enseignants chercheurs, les écoles doctorales, les entreprises, l'[ANRT](#), l'[ABG](#) (Association Bernard Grégory).